



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre, à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

Date de convocation : 05/12/2018

Nombre de conseillers en exercice : 27      **Présents** : 19      **Votants** : 23

**Présents** : M. TEYSSANDIER, M. GARCIA, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, Mme BENEDETTI, M. VERDIER, ,  
M. ROY, Mme VINCENZI, Mme RATIE, Mme PERUFFO, M. DUBREUIL, Mme RIBEYREIX, M. ROBERT, Mme  
TALOCHINO, M. LAPOUGE, M. PAYEUR, Mme PUYJALINET, Mme PRIOLEAU, M. VALLON

**Excusés** : M. ROSEAU, Mme POUPIN, Mme BERTHOMMIER, M. PELOUX, BOUILHAC, Mme VAN DER  
HORST, M. FOURNIER, Mme MERY

**Procurations** : Mme BERTHOMMIER à M. GARCIA, Mme POUPIN à M. LAPOUGE, Mme VAN DER HORST à  
Mme BENEDETTI, M. BOUILHAC à M. DUBREUIL

Secrétaire de séance : Mme RATIE

### ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

---

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018

1/ Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées en BT 19 et BT 208 appartenant à M.  
TEYSSANDIER et Mme BERNEDE (*délibération annule et remplace la n° 2018-10-12*)

2/ Lancement d'une consultation dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la  
zone Aquitania

3/ Prorogation du contrat prévoyance du personnel communal auprès de la MNT

4/ Contrat d'assurance "incapacité de travail"

5/ Non application du principe de rattachement des mandats et des titres

6/ Subvention exceptionnelle à Pays Foyen Evènement dans le cadre du Carnaval 2019

7/ Questions diverses

Séance ouverte à 18h05

Mme RATIE est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire excuse M. ROSEAU, Mme POUPIN (qui donne procuration à M. LAPOUGE), Mme  
BERTHOMMIER (qui donne procuration à M. GARCIA), M. PELOUX, BOUILHAC (qui donne procuration à  
M. DUBREUIL), Mme VAN DER HORST (qui donne procuration à Mme BENEDETTI), M. FOURNIER, Mme  
MERY

0/ Approbation du procès-verbal de la séance 30 octobre 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018.

1/ Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées en BT 19 et BT 208 appartenant à M.  
TEYSSANDIER et Mme BERNEDE (*délibération annule et remplace la n° 2018-10-12*)

M. le Maire sort de séance.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du château d'eau, M. ROY, adjoint en charge des travaux publics, propose de faire l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées en BT19 et BT208, appartenant à M. Pierre TEYSSANDIER et Mme Jacqueline BERNEDE, selon le document d'arpentage établi par le géomètre-expert. Il propose de fixer le prix à 25€ le m2. M. ROY explique qu'il s'agira par ces achats de sécuriser le carrefour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées en BT19 appartenant à M. Pierre TEYSSANDIER et en BT208 appartenant à Mme J. BERNEDE, fixe le prix à 25€ le m2 et autorise M. le 1er adjoint à signer les actes notariés et tous documents nécessaires.

*M. le Maire entre en séance.*

## **2/ Lancement d'une consultation dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone Aquitania**

M. le Maire propose de lancer une consultation dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone Aquitania. Il ajoute que le permis d'aménager a reçu un avis favorable sous réserves, le 30 novembre 2018. Il explique que l'aménagement pourra se réaliser sur une durée variable allant jusqu'à 10 ou 15 ans si besoin. La première phase des travaux consiste à réaliser une amorce de la voirie, pour 270 000€ environ. Le premier projet consiste en la construction d'une caserne des pompiers.

M. VALLON explique que le projet de centre aquatique est à l'étude mais ne pourra être réalisé que lors de la prochaine mandature en raison du budget important ; sera étudiée aussi la réalisation d'un parking en photovoltaïque.

Mme VINCENZI demande si les fouilles archéologiques sont nécessaires même sur des espaces non construits. Mme TORRES répond que oui sur les zones concernées car un arrêté préfectoral a été pris.

M. LAPOUGE propose de se rapprocher de Gironde Ressources pour les recherches de subventions.

M. le Maire ajoute qu'un autre projet concerne la création d'un city-stade. La construction d'une salle de spectacles est également en réflexion. Il ajoute que la maison de M. GUIGNARD, qui a été précédemment acquise par la Commune, a été démolie pour permettre la création d'un accès sur la zone. Une nouvelle entrée de l'école primaire est à l'étude.

Mme TALOCHINO propose que les voies de la zone Aquitania soit adaptée aux vélos et aux piétons. Mme VINCENZI est d'accord. M. le Maire répond que cela dépendra du coût.

M. VALLON s'interroge sur l'emplacement de l'extension des écoles. M. le Maire répond dans la continuité du vieux préau.

M. VALLON propose la création d'un parking commun à la salle des fêtes et au centre aquatique, le long de la route. Les coûts pourraient être partagés entre la Commune et la CDC du Pays Foyen.

M. VERDIER demande si les projets peuvent être d'ordre commercial. M. le Maire répond que non, simplement des équipements publics ou d'intérêt général.

M. VALLON demande si la route sera adaptée à un flux important de véhicules. Messieurs le Maire et GARCIA répondent que trois sorties sont prévues.

M. VALLON s'interroge sur la validité du permis d'aménager. Messieurs le Maire et GARCIA répondent que les travaux doivent débuter dans les trois ans et que la commune doit justifier d'une réalisation partielle des travaux tous les ans les années suivantes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation relative à la maîtrise d'œuvre de la zone Aquitania et autorise M. le Maire à mettre en place les procédures nécessaires.**

### **3/ Prorogation du contrat prévoyance du personnel communal auprès de la MNT**

Le contrat expirant au 31/12/2018, M. BILLOUX, conseiller municipal en charge des ressources humaines, propose de proroger le contrat prévoyance du personnel communal auprès de la MNT, pour une durée d'un an et d'autoriser M. le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer l'avenant n°1.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proroger le contrat prévoyance du personnel communal auprès de la MNT, pour une durée d'un an et d'autoriser M. le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer l'avenant n°1.**

### **4/ Contrat d'assurance "incapacité de travail"**

M. BILLOUX, conseiller municipal en charge des ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques "incapacités du personnel". La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. M. BILLOUX propose de souscrire à ce contrat pour une durée d'un an et d'autoriser M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de souscrire à ce contrat pour une durée d'un an et d'autoriser M. le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer toutes pièces relatives à ce contrat.**

### **5/ Non application du principe de rattachement des mandats et des titres**

M. GARCIA, adjoint en charge des finances, propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer le principe de rattachement des charges à payer et des produits à percevoir. Ces derniers correspondent à des prestations effectuées au plus tard le 31 décembre de l'année N, pour lesquels la Commune n'a pas reçu la facture avant la fin de la journée complémentaire. M. GARCIA explique que pour la Commune, le montant des mandats et titres concernés est peu élevé.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer le principe de rattachement des mandats et des titres.**

### **6/ Subvention exceptionnelle à Pays Foyen Evènements dans le cadre du Carnaval 2019**

M. VALLON, adjoint délégué au sport et à la vie associative, propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'association Pays Foyen Evènements, pour l'organisation du Carnaval du 24 mars 2019 à Pineuilh. Les dépenses seront prises en charge par l'association (banda, décoration du char de la commune d'accueil, communication, etc.). M. BILLOUX ajoute qu'il y aura treize chars. M. GARCIA ajoute que l'évènement doit être important pour la Commune. M. VALLON ajoute que Vélines se joint au projet.

*Messieurs VALLON, PAYEUR et Madame PRIOLEAU ne prennent pas part au vote, faisant partie du bureau de l'association.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000€ à Pays Foyen Evènements.**

## 7/ Questions diverses

M. GARCIA informe avoir rencontré un élu de Blaye, qui propose la visite de la centrale nucléaire aux élus de Pineuilh. Il propose de s'inscrire auprès de Madame BERTHOMMIER.

M. le Maire présente les remerciements de M. le Sous-Préfet, suite à l'envoi des condoléances du Conseil Municipal à l'occasion du décès de son père, ancien Ministre sous le Gouvernement du Président CHIRAC.

M. VALLON évoque la proposition du Président MACRON de verser une prime exceptionnelle défiscalisée au personnel et explique que le Maire de Vélines a décidé de verser cette prime à son personnel communal. M. le Maire et M. BILLOUX proposent que des informations soient prises sur le sujet. M. le Maire explique que les agents ont déjà le RIFSEEP (régime indemnitaire). M. BILLOUX ajoute que les critères d'obtention sont définis et approuvés par le CDG33. Il évoque le sujet d'une commune Girondine qui a mis en place des critères discriminatoires et dont le Maire a dû s'expliquer.

M. le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance.

Séance levée à 19h10